



Vide grenier et brocante à mon domicile

Par **dame lulu**, le **21/09/2011** à **16:06**

Bonjour,
Ne pouvant me déplacer hors de mon domicile et ayant jusqu'à l'année 2008 tenu un petit stand lors de la journée "brocante" de ma commune, je souhaite savoir s'il me serait possible d'en organiser une dans mon garage et dans ma cour au printemps 2012. Pour ce faire dois-je demander l'autorisation à la Mairie ou n'étant pas sur le domaine public dois-je seulement en informer le service concerné sans autre démarche ?
Merci de votre réponse avisée. Salutations

Par **Tisuisse**, le **21/09/2011** à **23:24**

Bonjour,
L'accord écrit de la mairie et des organisateurs me semble bienvenu. Si vous habitez sur le secteur de cette brocante, il n'y aura pas de difficulté.

Par **Fred34**, le **10/12/2013** à **14:13**

Bonjour,
Je vous invite à découvrir le site [\[url=http://www..fr\]](http://www..fr) sur lequel vous trouverez informations et conseils pour organiser un vide maison, vide dressing...
Le dépôt des petites annonces est en plus gratuit !

Par **Lag0**, le **10/12/2013** à **14:23**

Bonjour Fredu34, rnJ'espère que depuis 2011, dame lulu a pu mener à bien son projet... rnOu bien votre message n'a pour but que promotionner votre site tout neuf ??? rn rnVous avez remonté plusieurs vieilles discussions pour faire votre pub, merci de stopper là ce qui peut être considéré comme un spam !